Réunion de Conseil Municipal

Lundi 05 février 2018

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain LAURENT

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 décembre 2017 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Participation au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Maiche indiquant à la commune que son Conseil Municipal s'est prononcé, lors de la réunion du 18 décembre 2017, sur la participation des Communes au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). A cette occasion, il a fixé à 1.50 € le montant de la participation financière par élève pour les communes concernées par l'intervention du RASED. Par conséquent, la participation financière de la Commune de Frambouhans s'élève à : 117 élèves x 1.50 € soit 175.50 €.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est renseigné auprès du service de l'ADAT (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) afin de connaitre les modalités et les obligations afférant à ce dossier pour la commune. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de l'agence qui stipule qu'une participation financière est possible avec l'accord des deux communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris attache avec la directrice du Groupe scolaire Azelvandre afin de connaitre le nombre d'enfants

concernés par ce réseau, et donne lecture de la réponse écrite qui informe qu'aucun enfant n'a bénéficié de ce service au cours de l'année scolaire 2016/2017.
Suite à ces différents renseignements, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre attache du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) dans le but de connaitre les modalités de ce service avant de se prononcer sur une participation ou non de la commune de Frambouhans. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

3. Projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication Rue de la Baume :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser en 2019 un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située Rue de la Baume du carrefour des départementales D436-D201 jusqu'à la sortie du village direction Les Ecorces.
Monsieur le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévus dans la convention de mandat.
L'estimation sommaire du coût globale de l'opération s'élève à 291 700.00 € TTC, avec une participation communale à hauteur de 158 785.00 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés en annexe.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après délibération à l'unanimité :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune
- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication
- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4. Attribution du logement communal au 02 Grande Rue :

Monsieur le Maire informe que Monsieur MAIROT Jean-Marie, locataire du logement situé au 05 Grande Rue, a donné son préavis, et a rendu l'appartement au 31 décembre 2017. Suite aux différentes demandes de location, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'attribution du logement a été effectuée en faveur de Monsieur LOIGET Alexis après avoir réalisé des travaux de réfection.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, à la date du 01 février 2018, et pour un loyer mensuel de 397.92 € auquel s'ajoute 80.00 € d'avance de charges. Il précise qu'une caution d'un montant de 397.92 € sera également demandée.

5. Remboursement de caution appartement n°2 au 5 Grande Rue :

Monsieur Le Maire rappelle que M. MAIROT Jean-Marie a quitté l'appartement n°2, situé au 5, Grande rue à Frambouhans le 31 décembre 2017. Il convient de lui restituer la caution versée lors de la location de cet appartement.
Au vu de l'état de l'appartement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide reversé au locataire l'intégralité de la caution, soit 501.18 €.

6. Suppression et création de poste suite à avancement de grade :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2° classe, en raison des missions liées au poste de 2 agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à 28h/35.
La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à 35h/35.

Grade : Adjoint technique territorial
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 0

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2° classe permanent à 28h/35.
La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2° classe permanent à 35h/35.

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2° classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 2

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget général chapitre 012.

7. Présentation du tableau des emplois :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau tableau des emplois de la commune suite aux avancements de grade de 2 employés.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

8. Ouverture de crédits sur budget 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« … jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au

titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption des prochains budgets, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Budget 280 COMMUNAL :

- Article 2181, chapitre 21, Opération 110 : 973.19 € suite à divers travaux de l'entreprise Pro & Cie de Maiche (25120)
- Article 2181, chapitre 21, Opération 112 : 3 380.72 € suite au remplacement d'un poteau d'incendie par la société VEOLIA à Audincourt (25400)
- Article 2181, chapitre 21, Opération 150 : 20 000.00 € suite aux travaux dans l'appartement communal N°2 au 05 Grande Rue par les entreprises TARBY de Damprichard (25450) et BARBALAT de Maiche (25120).

Budget 288 COMMERCE DE PROXIMITE SPIC :

- Article 275 Chapitre 27 : 3 000.00 € des consignes des sociétés RIEME BOISSONS et CODIFRANCE.

Après exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces ouvertures de crédits.

9. Validation de devis de la commission « Bâtiment » :

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal que, suite aux contrôles des extincteurs par la société SICLI de DIJON (21000), il convient de procéder au remplacement de 5 extincteurs pour un montant de 376.47 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les luminaires dans le bureau de Madame la Directrice du Groupe Scolaire ainsi que le changement de luminaires dans les sanitaires. Après analyse de l'offre, la commission « Bâtiment » propose de retenir l'entreprise Pro & Cie de Maîche (25120) pour un montant de travaux de 810.99 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal la proposition d'installer des prises extérieures sur les bâtiments de la Mairie, de l'église et de la salle des Tilleuls afin que les associations puissent bénéficier d'électricité pour les différentes manifestations ayant lieu sur le territoire communal à proximité de ces différents bâtiments. Après analyse de l'offre, la commission « Bâtiment » propose de retenir l'entreprise Pro & Cie de Maîche (25120) pour un montant de travaux de 1 526.69 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal le besoin d'apposer des crochets à neige sur le toit de l'atelier communal afin d'éviter toutes chutes de neige sur les véhicules stationnés à proximité. Après analyse de l'offre, la commission « Bâtiment » propose de retenir l'entreprise Wasner Michel de Mont-de-Vougney (25120) pour un montant de travaux de 760.00 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

10. Validation de devis de la commission « Urbanisme – Voirie » :

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie expose au Conseil Municipal que, suite à la demande des riverains du 02 Rue du Crotôt, il a été constaté qu'aucun point lumineux public n'existait à proximité, et que cela pouvait engendrer de l'insécurité. La commission propose la création d'un point lumineux sur un poteau en bois avec piquage sur le réseau existant. Après analyse de l'offre, elle propose de retenir l'entreprise Pro & Cie de Maîche (25120) pour un montant de travaux de 2 059.51 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

11. Sécurisation du croisement entre la Rue du Capitaine Treilhes et le chemin des Bataillots :

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame CUENOT, responsable du STA (Conseil Départemental) sur notre secteur, dans le but de trouver une solution concernant la sécurisation du croisement entre la Rue du Capitaine Treilhes et le chemin menant au lieu-dit

« Les Bataillots » relativement dangereux. Sachant que, ni un miroir, ni un feu tricolore avec détecteur de présence ne peut être apposé sur une route classée à grande circulation, aucune solution à moindre coût ne peut être envisagée.

C'est pourquoi, après étude de la commission, Monsieur l'adjoint propose d'engager une réflexion avec l'aide d'un cabinet de Maîtrise d'œuvres dans le but de réaliser une étude complète et chiffrée avec les diverses possibilités d'accès à ce lieu-dit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter différents cabinets dans le but d'obtenir des devis.

12. Délégué Armée :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Emmanuel GREMAUD, il convient de nommer un nouveau délégué à l'armée.
Sur proposition de Monsieur le Maire et après validation à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur Didier DONEY est nommé délégué Armée.

13. Délégué Sécurité Routière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Emmanuel GREMAUD, il convient de nommer un nouveau délégué à la sécurité routière.
Sur proposition de Monsieur le Maire et après validation à l'unanimité par le Conseil Municipal, Monsieur Jean-Michel TOURNIER est nommé délégué à la sécurité routière.

14. Etude de faisabilité – Travaux Salle des Marronniers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il s'avère que le bloc sanitaire de la salle des Marronniers n'est pas aux normes, et que des travaux sont obligatoires dans les 4 prochaines années. Au vu du très bon fonctionnement du périscolaire, au vu du peu de place dans la cuisine, il serait peut-être judicieux de réaliser une étude de faisabilité sur l'ensemble du bâtiment afin de connaitre les possibilités qui s'offre à nous. Par ailleurs, il est proposé d'inclure dans cette étude la possibilité de créer des couchages type « dortoir », ainsi que la modification du stockage du fioul.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander un devis à SOLIHA à Besançon (25000).

La séance est levée à 22h10.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 05 février 2018

Questions diverses

Information n° 1 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'office du tourisme du PAYS HORLOGER concernant l'organisation d'un marché nocturne en période estivale. Il est décidé de faire part du courrier au Président du GAF afin de connaitre leurs souhaits quant à une organisation éventuelle à Frambouhans.

Information n° 2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé 2 devis concernant la réfection de l'appartement communal N°2 au 05 Grande Rue dans le but de réaliser les travaux très rapidement afin de perdre le moins de loyer possible suite au départ de Monsieur MAIROT Jean-Marie.
Le devis de l'entreprise TARBY de Damprichard (25450) s'élève à 12 997.96 € HT.
Le devis de l'entreprise BARBALAT de Maiche (25120) s'élève à 3 764.00 € HT.
Les travaux de pose de faïence dans la salle de bain ont été réalisés par les employés communaux. Au vu de la rapidité d'exécution de ces travaux, l'appartement a été loué dès le 01 février 2018.

Information n° 3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Commerce de Proximité » s'est réuni le 29 janvier 2018 et donne un compte-rendu de la situation actuelle. Il informe également, que lors de cette réunion, il a été décidé de changer de fournisseur de pains et viennoiserie à compter du 01 avril 2018.